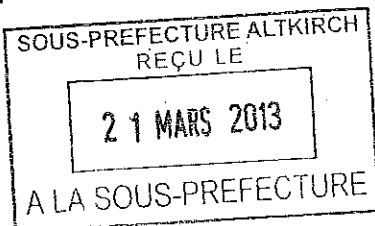
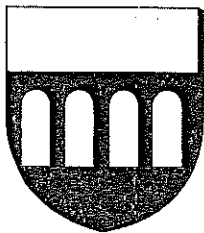


Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE
MANSPACH
68210



Extrait du procès-verbal des délibérations
du **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du **11 mars 2013**

Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 2
Procurations : néant
Date de convocation : 25/02/2013

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Étaient présents : MM. Bertrand BIECHLIN, Jean-Louis STANTINA, Jerry MONNOT, adjoints,
MMES Véronique ESPANA, Delphine WOHL, Véronique RIETSCH
MM. Pascal WIEDEMANN, Dominique RICHARD
Absents excusés : Mme Marie-Anne LIENERT, M. Jean-Jacques ENDERLEN

Objet : Location de la salle des Fêtes

Délibération : 6/2013

Sur requête de la Commission de gestion de la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire, suite aux travaux de rénovation de la cuisine, demande au Conseil Municipal, s'il y a lieu d'annuler la délibération du 7 avril 2010, réduisant l'ouverture à la location de la salle aux seuls habitants de Manspach et aux associations.

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur la proposition du Maire et décide à l'unanimité d'ouvrir la location aux personnes extérieures à Manspach, mais uniquement pour les cérémonies de mariage. Il est décidé de modifier la convention dans ce sens en fixant les tarifs de redevances suivants :

- Location aux habitants et associations de Manspach : 250 €
- Réunion suite à un enterrement : 45 €
- Location aux associations extérieures à Manspach : 280 €
- Location aux habitants extérieurs à Manspach pour les cérémonies de mariage : 300 €

Certifié exécutoire
Manspach, le 26/03/2013
Le Maire,
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN

